



## Autorisation Parentale « Spécial Arbitrage »

Je soussigné (e) Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom : ..... Prénom : .....

Mère, Père, Tuteur (rayer les mentions inutiles) de

Nom : ..... Prénom : .....

Atteste être le représentant légal du mineur ci-dessus et autorise mon enfant :

- A pratiquer l'arbitrage sur la rencontre citée ci-dessous :

Equipe recevante : .....

Equipe visiteuse : .....

Niveau et catégorie de la rencontre : .....

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »)

Fait à ..... Le .....

Signature du représentant légal

Nous vous rappelons donc que les articles 70, 30.1 et 30.6 des Règlements Généraux de la FFF prévoient : pour remplir une de ces fonctions, cette personne doit être **titulaire d'une licence joueur ou dirigeant** (accessible qu'à partir de l'âge de 16 ans), **avoir 16 ans révolu et avec obligatoirement une autorisation parentale l'autorisant pour ce match et uniquement ce match**. Cette fonction pouvant bien sûr être occupée librement par un licencié majeur.

Il en est de même pour les délégués bénévoles des clubs qui doivent être licenciés Dirigeant et de ce fait être âgés au minimum de 16 ans (dans les mêmes conditions que précédemment).